



# Occupations temporaires

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES  
43, BOULEVARD DU JARDIN BOTANIQUE, 1000 BRUXELLES  
AUDITOIRE 1, ÉTAGE 2



## Accueillir une mixité de publics

Cédric Strebelle (Service prévention, Commune d'Ixelles)

### *résumé*

Le service de prévention (Ixelles Prévention) combine des équipes multidisciplinaires qui ont pour vocation de prendre en charge toute une série de situations sociales problématiques et de veiller à ce que les choses se déroulent au mieux sur l'espace public. Depuis plusieurs années, la commune est impliquée dans des conventions comme parti ou partenaire.

La nature des biens :

- Sisp
- Régie des bâtiments
- Bâtiments privés. Exemple : ancienne résidence pour personnes âgées investie par des occupants. Le propriétaire disposait d'un droit d'expulsion, mais la commune demandait à ce qu'ils y restent.

Il s'agit de bâtiments vides et en attente d'une réaffectation. Le public concerné sont les familles en errance, des familles qui ont moins accès à des logements sociaux classiques, des sans-abris, des MENA, les SP, les migrants, mais également des ASBL, des collectifs de citoyens etc. Bref il s'agit d'un public diversifié.

Les conventions de la commune ont servi à :

- régulariser un squat lorsque la commune constatait que le bâtiment était occupé et que le bien était disponible ;
- reloger dans le cadre d'expulsion.

Les sources de conventions :

- dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, plusieurs biens deviennent inutilisés le temps d'obtenir les permis nécessaires ;
- certains dossiers sont amenés par les travailleurs d'Ixelles Prévention (éducateurs de rue, etc).

L'objectif est de faire de la prévention contre la délinquance et d'éviter les squats qui généreraient de la nuisance.

Les modalités de la convention varient :

- Convention via un intermédiaire
- Convention directe avec les occupants
- Biens mis à disposition dans le cadre d'une demande de subsides

La durée est de 3 mois à plusieurs années. Dans le cas d'une longue période, le renouvellement est discuté annuellement. IX-Prév prend soin de discuter avec le voisinage afin d'anticiper les tensions qui pourraient émerger avec les voisins en raison de la nouvelle dynamique.

Jusqu'ici, toutes les expériences d'occupation temporaire ont été concluantes.